

## Point sur la situation sanitaire avant le 1-9

réunion audio du 30-08-2021

Le télétravail : rappel des consignes juillet-août et fin du télétravail covid au 1 septembre

fin du dispositif du fait de la crise sanitaire sauf les agents en fragilité (5 jours) sinon s'ils souhaitent revenir ; sur avis du médecin de prévention possible retour avec moins de jours en télétravail.

Le pass sanitaire :

- ne s'applique pas aux agents dans les locaux
- ne s'applique pas aux usagers qui viennent nous voir.
- ne s'applique pas aux agents en visite dans le cadre de leur métier.

La vaccination : les personnels médicaux : obligatoire (médecin de prévention)

Pour les personnes des TH si celles-ci sont dans des hôpitaux

RQ : Même si tout les agents d'un bureau sont vaccinés le port du masque reste de mise.

Les consignes des gestes barrières n'ont pas changés